



PRÉFET  
DE LA MOSELLE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction  
départementale  
des territoires

Service Aménagement Biodiversité Eau  
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau

à

Affaire suivie par :  
[gaelle.delacauchy@moselle.gouv.fr](mailto:gaelle.delacauchy@moselle.gouv.fr)

Monsieur le Maire  
Mairie de Thionville  
2 Cr du Château  
57100 Thionville

Tel : 03 87 34 83 50

**OBJET :** Dossier de déclaration concernant la création d'une zone de rétention des crues sur le ruisseau de Veymerange  
N° 57-2022-00017

**RÉF. :** Y:\1. Dossiers PE\Travaux sur cours d'eau\THONVILLE\2022\_Ruisseau de Veymerange\2022-01\_DLE

**P.J. :** 3

Monsieur le Maire,

J'ai reçu pour instruction un dossier de déclaration en date du 10 janvier 2022, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant la création d'une zone de rétention des crues sur le ruisseau de Veymerange à Thionville.

Ce dossier a été déposé par : CAPFT

Après examen, je vous informe que le dossier transmis **est recevable**.

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du **récépissé de déclaration** en date du 10 janvier 2022 et du **courrier envoyé au pétitionnaire valant avis de recevabilité** en date du 7 juin 2022 ;

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous serais reconnaissante de bien vouloir procéder à l'affichage en mairie du courrier valant avis de recevabilité pendant la durée d'**un mois minimum**. Le dossier de déclaration doit être consultable en mairie.

À l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,



Céline DELLINGER